

nette de \$4 millions. Ces billets qui ne portent pas d'intérêt et qui ne sont pas négociables sont émis à titre de prêts et de souscriptions.

Les opérations sur les autres engagements des sociétés de financement, qui comprennent les emprunts effectués auprès de banques non résidentes et de sociétés mères à l'étranger, se sont soldées par une sortie nette de \$92 millions, ce qui constitue un revirement par rapport à l'entrée nette de \$158 millions enregistrée en 1974.

Les autres mouvements de capitaux à court terme (comprenant le poste d'équilibre comptable d'environ \$600 millions, qui représente les opérations non identifiées du compte courant et du compte de capital) ont provoqué une sortie nette de \$700 millions, soit \$155 millions de plus qu'en 1974.

Bilan monétaire international officiel

21.4.3

Les réserves internationales du Canada ont diminué de ÉU\$500 millions en 1975 pour s'établir à ÉU\$5,325 millions à la fin de l'année. Cette variation reflète: la diminution nette de ÉU\$400 millions attribuable aux opérations sur les comptes de réserves et la diminution de ÉU\$100 millions attribuable à la dépréciation de la valeur en dollars ÉU du droit de tirage spécial (DTS). En dollars canadiens, la diminution des réserves imputable à des transactions s'est chiffrée à \$404 millions et a été due à une diminution de \$569 millions des avoirs en dollars ÉU, une augmentation de \$154 millions de la position active du Canada auprès du Fonds monétaire international (FMI), une augmentation de \$7 millions des avoirs en DTS, et une augmentation de \$4 millions des avoirs en devises convertibles. La progression de la position active du Canada auprès du FMI est en partie attribuable à la contribution du Canada au mécanisme pétrolier du FMI établi en août 1974, dans le but d'aider les pays membres du FMI dont la balance des paiements est dans une situation précaire à cause des hausses du prix du pétrole. Le Canada s'était engagé à verser CAN\$300 millions sur une période de deux ans, engagement dont il s'est entièrement acquitté au dernier trimestre de 1975.

Depuis le 1^{er} juillet 1974, le FMI relie la valeur du DTS à un panier de devises de 16 pays, dont le Canada. La pondération relative de chaque monnaie est à peu près proportionnelle aux exportations du pays, mais elle est modifiée pour tenir compte du fait que la part du pays dans le commerce international ne reflète pas nécessairement bien le poids d'une devise dans l'économie mondiale. Le dollar canadien justifie de 6% de la pondération totale.

Change

21.4.4

Le dollar a été adopté officiellement comme unité monétaire des provinces unies du Canada le 1^{er} janvier 1858, puis du nouveau Dominion en vertu de la Loi de 1870 sur la monnaie uniforme. Le souverain d'or est demeuré l'étalon du dollar canadien jusqu'en 1910, année où la monnaie a été fondée sur l'or fin, ce qui a rendu sa valeur en or équivalente au dollar américain. Cependant, les pièces d'or britanniques et américaines avaient également cours légal au Canada pendant cette période.

D'après la Loi de 1870, le dollar canadien équivalait aux 15/73 du souverain d'or britannique; en d'autres termes, le taux de change au pair entre le dollar et la livre sterling était à \$4.866, ce qui rendait l'unité canadienne équivalente au dollar ÉU au pair. Sauf quelques légères fluctuations, la valeur de la livre sterling au Canada est demeurée à ce niveau jusqu'en 1914.

Pour une description détaillée des fluctuations qui se sont produites jusqu'en 1950 entre le dollar canadien et le dollar américain, consulter l'*Annuaire du Canada 1972*, pp. 1354-1356.

Le 30 septembre 1950, le ministre des Finances annonçait que le cours fixe officiel du dollar, établi à différents niveaux depuis 1939, serait aboli à partir du 2 octobre et que le cours serait désormais déterminé par le marché des changes. Cette politique s'est poursuivie dans le cadre du contrôle des changes jusqu'au 14